

LA VIE DE PARIS

Jardin d'hiver

Il est, dans les Halles, une voie qui débouche sur la rue Rambuteau. C'est le jardin des Halles. On y peut voir la pluie, le vent, la boue, et s'imaginer parcourir les bords de la Côte d'Azur. Ce ne sont point les fleurs modestes des jardins de banlieue qui en forment les parterres. Nice vide ses corbeilles dans ce coin du grand marché de la cité. Bottes de roses ou d'œillets, violettes et renouées, les printemps de la-bas viennent consoler notre hiver.

Malgré la guerre, le commerce des fleurs prospère. Tant de quirlanades, tant de couronnes, tant de palmes il faut pour caucher la désolation de tant de tombes ! Puis il y a les petits bouquets qui vont à l'hôpital éclairer la chambre nue, mettre une note chaude de couleurs sur la muraille désespérément blanche. Les fleurs se vendent à foison, et parties de ce chemin fleuri à miracle, au milieu des rangées de vitraux, elles s'éparpillent à tous les carrefours aux paniers des modestes marchandes. Elles s'en vont aussi en voiture, dans ces baladeuses qui sont parfois, dans leur arrangement, des merveilles de goût.

Au bout de la rangée des fleurs, s'étendent les feuillages à la patine splendide. Des noisetiers pourpres du bois, toutes les feuilles d'automne forment le buisson pareil, certainement, à celui qui se ferma autour de la Belle endormie pour cent ans au château. Et nous aussi, comme la Belle, attendons le réveil.

Allez le matin, entre huit et neuf heures, rêver au jardin des Halles : c'est une féerie, éclosée dans les tristes jours de ce triste hiver. Flânez-y, si vous en avez quelque loisir. Vous emporterez avec deux ou trois brins fleuris le courage d'un jour ensoleillé.

Fanny Clar.

Les permissions de convalescence

On sait que M. Millerand, avant de quitter le ministère, a résumé, en une circulaire, la question relative aux permissions de convalescence dont doivent bénéficier les soldats blessés.

Aux termes de cette circulaire, insérée dans le Journal officiel aux premiers jours de novembre, les blessés, soignés dans les hôpitaux de la zone des armées ont droit soit à un congé de convalescence, soit tout au moins à une permission de sept jours.

Or, à la date du 14 novembre, cette circulaire n'était pas encore appliquée dans le service sanitaire du 5^e corps, les services administratifs des hôpitaux de la zone des armées n'ayant, paraît-il, encore reçu, à cette date, aucune instruction dans ce sens.

La circulaire a paru à l'Officiel, la presse parisienne en a publié des extraits, mais ceux qui sont chargés de l'appliquer l'ignorent encore. Les blessés actuellement guéris vont-ils donc être contraints de rejoindre leurs régiments sans avoir pu bénéficier de cette permission si justement méritée ? Nous en appelons à M. Justin Godart.

PETITS METIERS

Un vieux photographe, dont le fils est aux armées et qui a ses petits-enfants, vient d'avoir une jolie idée de grand-père et de père.

Il a pensé qu'il serait agréable à nos soldats du front de recevoir des instantanés de leurs enfants surpris au milieu de leurs jeux, de leur vie à Paris.

Il s'est donc installé aux Tuileries avec son appareil. A bon compte, il offre aux mamans ses services, et il passe ses journées à fixer sur cartes postales, qui partent le soir pour les tranchées, les groupes de bébés joueurs de paume et de cerceau.

De ces cartes postales, le vieux photographe des Tuileries, qui est un artiste, sait tirer les plus gentils tableaux ; et du produit de leur vente, il fait deux parts, l'une pour sa famille qui est nombreuse et que l'absence du père n'a pas enrichie, l'autre pour les blessés et les orphelins de la guerre.

Union fédérale des locataires

Ates locataires, réunis le 14 novembre 1918, sur convocation des sections de l'Union fédérale des locataires, dans les 106, 116, 124, 140, 184, 190 et 206 arrondissements de Paris, ainsi qu'à Boulogne, Choisy, Courbevoie, Ivry, Levallois, Neuilly, St-Mandé, Nanterre, Vincennes, Vitry après avoir entendu l'exposé des revendications de l'Union fédérale, demandent :

- 1. La prolongation du moratorium des loyers jusqu'à la signature de la paix ;
2. Que la loi sur la liquidation des loyers consacre les dispositions suivantes :
« Tous sous-officiers, caporaux ou soldats, mobilisés et effectivement sous les armes, et dont les revenus ont été supprimés ou diminués par le fait de l'occupation de la guerre, seront totalement exonérés de paiement de leurs loyers échus ou à échoir pendant la durée de la guerre, et pendant une période à déterminer après la signature de la paix.
« Toutes veuves ou compagnes, de même que tous ascendants ou collatéraux à charge de sous-officiers, caporaux ou soldats tués à l'ennemi ou décédés des suites de blessures ou

Les Planches

ÉCHOS

Dans un concert de bienfaisance se trouvaient non nombre de notables, tant du monde que de la littérature, des arts et du théâtre.

Paul Ardou, qui prêtait son concours gracieux, était très entouré. Chacun voulait le féliciter de la droiture de son jeu et de la fantaisie de sa mimique. Notre comique exultait.

Vers la fin de la représentation et comme il se démaquillait, un des organisateurs fit irruption dans sa loge :

« Mon cher ami, permettez que je vous présente quelqu'un que vous avez fait rire aux larmes : M. Georges Hugo, le petit-fils de notre grand poète ! »

« Effusions, compliments ; mais, sitôt le visiteur sorti, Paul Ardou, avec cette intonation badine qui lui est propre, confia au jeune blondin qui lui tenait lieu d'habitué :

« Crois-tu ?... Ce qui t'est venu pour un petit-fils ! »

On nous annonce le mort de M. Paravey, ancien directeur de l'Opéra-Comique, qui

Groupes et Syndicats

maladies contractées à l'armée seront exonérées dans les mêmes conditions.
« Une réduction forfaitaire à déterminer suivant les régions sera accordée sur tous les loyers, quelle qu'en soit l'importance, en considération des conditions d'existence.
De plus, tout locataire, n'entrant pas dans les catégories d'exonération totale, et dont les revenus auront été diminués par le fait ou à l'occasion de la guerre, auront droit à une réduction proportionnelle du montant de leurs loyers, cette diminution venant s'ajouter à la réduction forfaitaire.

Les copropriétaires ne pourront être indemnisés de leurs pertes sur les loyers par le budget de l'état ou des communes.
Tous les assistants se sont engagés à faire autour d'eux la propagande nécessaire pour grossir les rangs de l'Union Fédérale des Locataires, afin que sa force et son organisation retiennent l'attention des pouvoirs publics.

Syndicats

Chambre syndicale des ouvriers Tourneurs en optique. (Conseil Syndical). — Camarade, Nous portons à votre connaissance que la Commission dont vous faites partie se réunit le mercredi 17 novembre à 8 heures 45 du soir, au siège social, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'eau 2^e étage, bureau 12. — L'exécution des expressions recommandées.
A 17 heures 30. — Limonadiers Restaurateurs (88, rue de Richelieu).
A 20 heures 30. — Moutiers sur métrique (au siège). — Tourneurs en optique (au siège).

Parti Socialiste

A 20 heures. — Commission de contrôle de la Fédération de la Seine (au siège).
A 20 heures 30. — 3^e section (49, rue de Bretagne). — 1^{re} section (9, rue du Général Blaise). — 14^e section (chez Ledouit). — 20^e, Père-Lachaise (rue Matte Brun, 4). — 20^e, Fargueil (au siège). — 20^e, Jemmes (4, rue Malte Brun).
A 21 heures. — 1^{er} circonscription de Seaux (rue des Laitières, 11 à Vincennes). — 15^e Javel (102, rue St-Charles).

Coopératives

A 21 heures. — L'Avant social du XV^e (102, rue St-Charles).
A 20 heures. — L'Avant social (49, rue de Bretagne).

Divers

A 20 heures 30. — Union fédérale des Locataires (49, rue de Bretagne).

La Chute des Feuilles

Est-ce que cette comédie va durer encore longtemps ? Nous avions signalé, en son temps, la gaffe du percepteur des Lilas qui adressa à un brave sergent, malgré les ordres formels du ministre des Finances, une sommation avec frais.

Cet honorable fonctionnaire a réparé cette bévue en faisant savoir à notre poilu qu'il n'aurait pas de contributions à payer pendant les hostilités. C'est très bien. Mais d'autres soldats ont en la surprise de recevoir par la poste des feuilles jaunes ou des feuilles vertes. Hier encore, un militaire est venu à nos bureaux nous montrer une sommation qui lui avait été adressée.

Cette fois, c'est le percepteur de Notre-Dame-des-Champs qui réclame au caporal le paiement de 70 fr. 59 dans le délai de huit jours. M. Ribot ferait bien de rappeler à ses subordonnés, par une nouvelle circulaire, que nous sommes en temps de guerre et qu'il est des organes qui ne sauraient se répéter sans sanctions.

Réformés et Exemptés

Notre confrère Je Dis Tout publie la note que voici : « Quelques journaux ont annoncé que le général Galliéni, ministre de la Guerre, allait commencer la série des réformes qu'il projette par un nouvel examen des réformés et des exemptés.

« Nous croyons savoir que telle n'est pas pour le moment l'intention du ministre. Il a fait étudier par les services de son Département la question, afin de savoir s'il lui serait possible, le cas échéant, de procéder à un nouvel examen des réformés et exemptés sans le vote d'une loi. La réponse du contentieux ayant été formellement négative, le général Galliéni a, pour le moment, renoncé à prendre une décision et s'il se décide à déposer un projet de loi devant la Chambre, ce ne sera qu'au moment de la discussion du projet réformant l'incorporation de la classe 1918, c'est-à-dire en février prochain. »

TOUS LES SPORTS

Ce soir le C.P. de Montrouge fera une séance d'entraînement sur route, de 6 à 8 heures. Les coureurs se réuniront au vestiaire, Maison Renault, 1, avenue de la République, Montrouge.

CONVOICATIONS SPORTIVES
Gallia Club. — Réunion ce soir chez Bonnet. Club Français. — Ce soir au café des Palmiers, réunion de la commission de football. Helvetia Club Parisien. — Réunion générale aujourd'hui au siège 2, rue Vivienne.

C.S. du 15^e. — Réunion à 20 heures 30, salle Journal, boulevard de Grenelle, 88. A. Bontemps.

Faut-il renforcer la Loi Dalbiez ?

Le général Galliéni vient de manifester son intention de faire rendre à la loi Dalbiez son plein maximum d'effet. Tout le monde l'approuvera, car une loi est faite pour être appliquée.

Mais on lui prête également l'intention de vouloir renforcer ladite loi, c'est-à-dire, en bon français, de faire recommencer sans les visites des exemptés et des réformés.

La chose est contestable. On peut opposer fort justement à cette thèse que le Parlement a étudié fort récemment — et même assez longuement — tous les tours et détours de cette loi, qu'il en a consciencieusement mesuré toutes les conséquences, tant dans les commissions spéciales qu'à la tribune.

Cette loi a été faite dans un but à la fois de Défense nationale et de Défense économique. On a voulu prendre, ou plutôt répéter, une fois pour toutes, ceux qui étaient aptes à être utilisés en service armé ou comme auxiliaires.

On a voulu, d'autre part, aussi asséoir d'une façon définitive — le mot a été prononcé et écrit par le ministre lui-même à l'époque — l'incorporation des milliers d'autres, affaiblis ou déshérités de la nature, que l'instabilité de leur position militaire empêchait d'entreprendre tout travail sérieux ou de trouver un emploi de confiance qui leur était refusé pour cette cause.

On a point de vue économique, la loi Dalbiez, en précisant définitivement la situation de chacun, a donc rendu un immense service à la reprise des affaires — dont l'essor, actuellement, n'est pas, semblait-il, à dédaigner.

Voilà-on de nouveau démolir tout cela et remettre en cause des milliers de braves gens qui, dans leur modeste sphère, contribuent pourtant à la puissance économique du pays ?

Et pour quoi ? On ne peut vraiment attendre de nouvelles visites ? Il est évident que le pourcentage d'hommes aptes au service armé que l'on pourra, avec beaucoup d'indulgence, parvenir à découvrir ne sera nullement en rapport avec la grave perturbation que risque d'amener l'annonce d'un nouveau bouleversement d'une nouvelle instabilité dus à de nouvelles visites.

L'on ne pourra certainement trouver que des hommes aptes à un service auxiliaire quelconque — bureau ou corvées. Il est évident, d'autre part, que, si le ministre désire de nouvelles visites, c'est pour en arriver à ce seul résultat.

N'y arriverait-on pas tout aussi bien — et sans perturbation aucune — en servant même au contraire la vie économique, en faisant appel à des Volontaires auxiliaires, hommes ou femmes, les premiers pour le service intérieur, les seconds pour les bureaux.

On favoriserait de préférence les réfugiés, les femmes, mères, veuves et enfants de mobilisés. Le modeste traitement qui leur serait al-

lour plus cher à l'Etat que les auxiliaires mobilisés qu'il faut venir nourrir et coucher.

Et si la dépense excédait un peu, celle-ci ne serait-elle pas largement compensée par la conservation de la stabilité actuelle de la vie économique des milliers de gens qui ne seront pas ainsi de nouveau remis sur la sellette en voyant leurs efforts paralysés et leur situation compromise ? Et d'autre part, s'ajoutent aussi la suppression des allocations de chômage aux volontaires qui ne demanderaient qu'à s'employer utilement au lieu de mener une vie de misère aux crochets de l'Assistance Publique et des Matris.

Appliquez strictement dans toutes ses conséquences prévues la loi Dalbiez, — mais de grâce, laissez-la intacte, ne la modifiez plus !

Tribune des Lecteurs

SINÈCRE DE GUERRE

En de toutes autres circonstances, on n'aurait pu se défendre d'un doux gaillard en lisant, dans l'Humanité, l'article de Pierre Homp sur les fameux commissaires de gare dont les hommes de métier, comme les autres, sont unanimes à reconnaître l'inutilité absolue.

Il est aussi d'autres inutilités qu'il convient également de signaler à l'opinion publique. Je veux parler des officiers d'approvisionnement des ambulances.

Ceux-ci, contrairement aux commissaires de gare, n'ont même pas à paperasser, ils signent quelques bons, chaque jour, et c'est tout leur travail !

N'allez pas croire pour cela qu'ils sont peu payés. Ils touchent mensuellement la coquette somme de quatre à cinq cents francs.

La plupart, instituteurs à 1.800 francs, on comprend aisément que, dans ces conditions, ils ne demandent pas la fin de la guerre !

Une chose, pourtant, doit les chiffonner : ils n'ont pas droit aux frais de bureau. Leur collègue de l'ambulance, l'officier gestionnaire, dont la besogne, je le dis en passant, n'est pas beaucoup plus accablante, lui, reçoit soixante francs par mois pour les « frais de bureau ».

Un rien, avant dire, cette malheureuse petite somme, il y a le papier, l'encre et les plumes à se procurer et le traitement d'un gestionnaire se monte à peine à six cents francs par mois !

Mais si mesquin soit-il, ce remboursement, les officiers d'approvisionnement devraient également le toucher. Quoi ! voilà des gens qui mettent toute leur intelligence, toute leur compétence, leur leur à leur service du pays et ils sont obligés de prendre sur leurs pauvres appointements de guerre pour payer leur panier à lettre !

C'est d'une choquante injustice... E.-M.-T.

PETITES ANNONCES

du Mercredi et du Samedi (tarif général : 1 franc la ligne)

Les offres et demandes d'emploi sont insérées gratuitement et tous les jours.

OFFRES D'EMPLOI
ON DEMANDE des ouvriers pour la confection (lingerie, corsets) de préférence habitant Romainville, Lilas, Noisy ou Bagnolet. Travail sur, Sadeur 213, boulevard de la Liberté à Romainville.

REPRESENTANTS visitant épiceries, drogues, produits chimiques sont demandés. Ecrire avec références à Deschamps, 44, rue du Château-d'eau, Paris.

DEMANDES D'EMPLOI
CONSEILIER sérieux, âgé de 47 ans (quinze ans de références), cherche comptabilité particulière ou représentation. Ecrire : M. Andrieu, 2, rue des Trois Frères, Paris.

COMPTABLE expérimenté, cherche situation. Paris ou banlieue. Correspond, français, italien. Excellentes références. Ecrire : Micault, 134, rue Saint-Maur, Paris.

JEUNE FEMME, parlant l'anglais, demande emploi steno-dactylo. S'adresser C. Saclier, 140, avenue Malakoff, Paris (16^e).

STENO-DACTYLO, excellentes références, demande emploi. Madame Ruffini, 47, boulevard Mémorial, Paris.

UN COMPTABLE disposant quelques heures de jour et soirs, cherche comptabilité particulière ou mise à jour, bilans, etc. Ecrire Lepetit, 6, rue Montessuy, Paris.

JEUNE FILLE, steno-dactylo, possédant maîtrise, demande place le matin. G. Garot, chez ses parents, 119, rue Ordener, Paris (18^e).

MARTINI VERMOUTH DE TURIN Le Meilleur

Trianon-Lyrique. — La deuxième représentation du Songe d'une Nuit écrite avec Mlle Jane Violet, a été ce soir au Théâtre Lyrique.

Théâtre Antoine. — La Belle Aventure va poursuivre sa brillante carrière au théâtre Antoine. La Belle Aventure, la dernière comédie de G. de Caillavet, Robert de Flers et E. Rey passe du Vaudeville où elle vient d'être jouée près de 300 fois au théâtre Antoine avec sa magnifique distribution.

Mayol chanle chez lui. — Demain matin à 11 heures.

Renaissance. — Demain jeudi, deux dernières du spectacle actuel. Matinée à 2 heures 30. Soirée à 8 heures 15. Fred et Sœur de Nuit.

Nouveau Cirque. — Demain jeudi à 2 heures 30, matinée. Nouveau Programme. Tél. Central 41-84.

Judi 18 novembre à 4 heures 30, mairie du IX^e arrondissement, rue Drouot, Concert patriotique organisé par les « Amis de Paris » avec les concours du Union des Femmes Professeurs et compositeurs de musique.

Opéra Comique. — Demain matinée à 1 h. 30, La Tosca (Mlle Davelli, MM. Lottin, Jean Périer, Azéma), le spectacle se terminera par Les Rendez-vous Bourgeois, d'opéra comique célèbre de Nicolo, remis spécialement à la scène, et qui sera interprété par Mmes Tiphaine,

CE SOIR :

THEATRES
COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., Le Demi-Monde. ODEON 8 h., L'Assommoir. OPERA-COMIQUE, Relâche.

TRIANON-LYRIQUE, 8 h. 15, Le Songe d'une Nuit d'Éte.

PORTE SAINT-MARTIN. — A 7 h. 30, mardi, jeudi, samedi, dimanche (matinée et soirée), Cyrano de Bergerac, M. Le Bargy, Mme André Megard, MM. Louis Gauthier, André Calmettes, Claris, Cazalis.

Gaité, 8 h. 15, Le Coup de Foudre. Théâtre Antoine, 8 h. 30, La Belle Aventure. Sarah Bernhardt, 8 h., L'Impromptu de Paquignon. Les Officiers. Châtelet, 8 h. 30, Annet Sirogoff.

NOUVEL AMBIGU, 8 h., La Demoiselle de Magasin. Mardi, jeudi, samedi, dimanche (matinée et soirée). Mmes Jean De-mar, Made Branda, André Pascal, Jean Clayé, MM. Milo, Romm, Duvivier, Almettes.

AUX ÉCOUTES

Delysia !

Il y a un an, tout juste un an, on pouvait lire dans les rares journaux qui paraissent :

« Mlle Delysia, qui, on se le rappelle, fait tant admirer à l'Olympia des déshabillés tellement suggestifs que la police s'émute et fit cacher des seins et quelques autres choses que l'on faisait trop voir, n'est pas plus heureuse à Londres où, en compagnie de Max Dearly et de sa troupe, elle fait en ce moment apprécier l'art français à nos amis et alliés. La censure anglaise — proh pudor ! — a osé lui interdire de paraître sur la scène sans bas ni chaussures.

« Mlle Delysia récrimine dans une lettre à la presse, où elle déclare : « Les Anglais sont des gens étonnants. J'aime beaucoup leurs soldats ; mes deux frères, qui sont au front, m'ont écrit la bravoure avec laquelle les Anglais se battent, mais, vraiment, je ne comprends pas votre censure. Le public ne semble pas s'offusquer de mes jambes et de mes pieds, mais le censeur ne les aime pas. Quelqu'un me dirait-il pourquoi ? »

« Il y a un an ! Est-ce à ses jambes — ou à ses pieds — que vous attribuez aujourd'hui les hommages de Philippe d'Orléans ?

Le Pêcheur de Perles de Panlasia a trouvé dans La Feuille d'avis de Lausanne les trois annonces que voici :

« Mariage. Un jeune homme catholique, veuf, sans enfants, ayant un petit avoir, âgé de 41 ans et un très joli caractère. Un jeune homme de 41 ans ! Est-ce le climat suisse, la religion catholique, ou la jeunesse de son caractère qui empêche que jeunesse ne se passe ?

« Professeur pour leçons françaises se rendant à domicile, est demandé. A qui connaît la vérité en marche, mais pas les leçons baladeuses. C'est le progrès !

« On achèterait petit potager marchant très bien. Macheth avait la forêt qui marche ; en Suisse on se contente d'un petit potager.

Après la première neige qui tomba hier matin, un brouillard intense enveloppa Paris, tout l'après-midi.

Les maisons aux détails qui s'estompent se profilent dans une brume aux tons parfois roses, parfois dorés. Une ville de songe naît du pavé reluisant des lumières. La cathédrale de Paris y paraît, sur la place vide, une légende inaccoutumée.

La cathédrale se donnait des airs d'avoir été dessinée, par Claude Monet. A propos de la circulaire du Ministre de la Guerre, relative aux recommandations, un de nos confrères rappelle que la pistolet est un mal très ancien et que, déjà en 1848, il avait été nécessaire de prendre des mesures pour en arrêter le développement.

Un effet un des articles de la Constitution était ainsi conçu : « Art. 130. — L'Assemblée nationale interdit formellement à ses membres toutes apostilles, recommandations ou sollicitations concernant les intérêts privés. »

Pourquoi ne pas rétablir cet article avec une sanction sévère qui en assurerait le respect ?

On sait qu'actuellement ce sont des soldats auxiliaires qui remplissent les fonctions de dactylographes, copistes et téléphonistes dans les bureaux. En exécution d'une décision du général Galliéni, un certain nombre de femmes vont être appelées à succéder, à bref délai, aux auxiliaires. Ces derniers recevront une autre affectation.

Ne seront admises aux emplois d'expéditionnaires au ministère que les femmes, veuves, filles ou sœurs des soldats tués ou blessés à la guerre. Ceux qui sont chargés de famille auront un droit de préférence. La rétribution sera de 4 francs par jour, pour 7 heures de travail.

Le général Joffre vient de décider que les soldats qui ont déjà obtenu une permission de six jours, après six mois de front, pourront bénéficier d'une seconde permission, à la condition que tous les hommes de leur formation, qu'ils aient ou non six mois de présence au front, aient bénéficié de la première faveur.

Les permissionnaires partiront dans l'ordre suivant : 1. les H. A. T. pères de famille nombreux ; 2. dans ces mêmes classes ceux qui sont de plus de temps sur le front ; 3. les territoriaux ayant une présence plus longue dans les tranchées.

Notre confrère Les Hommes du Jour, le vivait hebdomadaire illustré que dirige Henri Fabre, paraîtra désormais sur 16 pages. Une des premières initiatives que vont prendre Les Hommes du Jour sur 16 pages, c'est la publication des photos et des biographies des « Combattants de la Pensée libre, morts, blessés, ou qui se sont distingués en combattant pour le Pays. »

Les Hommes du Jour invitent les groupements de libre-pensée, d'instituteurs, les sections du Parti socialiste, les syndicats à leur

faire parvenir les photos et les notes biographiques de leurs membres qui ont été cités à l'ordre ou tués, ou qui ont été blessés ou qui sont morts face à l'ennemi.

Il importe de rendre hommage à tous ces héros et de fixer un souvenir durable de leur vaillance.

Un rédacteur du Démocrate de Delémont, Jean Delavanne, a traversé l'Allemagne et la Hollande.

Il conte que durant tout son voyage, il n'a entendu chanter qu'une seule fois, en Allemagne. A Finbourg-en-Brigau, vers 3 heures du matin à la gare, un chant s'éleva. C'était un long train de soldats qui parlait. D'un volume deux ou trois voix fortes et mélancoliques commençaient la première strophe de la paillasse chancelante de Hauff, de la chanson qui est devenue le cantique de l'armée allemande au cours de cette guerre :

Houge auzore, rouge auzore, Tu tiras sur mon tombeau !

POSTE RESTANTE

AUX Hautes Etudes Sociales : Mercredi 17 novembre, 5 heures 30, M. Paul Ullrich a fait la guerre : cause du conflit, problèmes soulevés, solutions proposées.

Jeudi 18 novembre, 4 heures 15, M. Auguste Pawlowski « La Confédération générale du Travail ». 5 heures 30. « La Réparation des dommages de la guerre ». M. Louis Rolland « Les veuves de la guerre, combattants et civils, pensions et indemnités, réforme de la loi de 1891. »

Faits Divers Financiers

Établissements Dautreville et Lébas. — Les semestres ordinaires s'étant le 30 octobre à approuvés les comptes de l'exercice qui s'est tenu du 1^{er} janvier 1914 au 30 septembre 1915. Le bénéfice net ressort à 230.056 fr., contre 177.561 fr. en 1913. Le dividende a été fixé à 18 fr. 20 par action contre 14 fr. 30 précédent.

Ateliers de zinc de Basost. — Pendant l'exercice 1914, le produit brut de l'exploitation ressort à 152.314 fr. contre 214.644 fr. pour 1913. Le déficit atteint 311.061 fr. et le solde débiteur figurant à l'actif du bilan se monte à 438.280 francs.

Banque d'Algérie. — Le dividende du second semestre de l'exercice 1914-15 est fixé à 55 fr. pour les actions au porteur, ce qui porte la répartition totale de l'exercice à 110 francs net.

Les prix du nickel et du cobalt en Allemagne. — Ces deux produits atteignent des prix exorbitants outre-mer. Récemment, on a offert à une maison suédoise 37.500 fr. pour un tonnage de nickel ; or, le cours de ce métal à Londres est de 5.025 fr. seulement ; d'autre part, on ne peut plus se procurer en Allemagne de cobalt blanc à un prix inférieur à 37 fr. 50 la livre, alors qu'il vaut à Londres 3 fr. environ.

Le Platine. — En Russie, pays producteur de ce précieux métal, le prix du platine vient d'être fixé à 7.900 fr. le kilo, alors que le plus haut prix coté jusqu'à présent atteignait 7.500 francs.

Société de la morue française et des pêcheries de Pécamp. — Le bénéfice net pour 1914-15 est de 219.500 fr. contre 911.674 précédemment. A l'assemblée, tenue le 4 courant, les actionnaires ont décidé de reporter à nouveau ce bénéfice ; la répartition du profit de 1913-14 ayant été réservée, le dividende de cet exercice a été fixé à 30 fr. par action.

Glaces nationales belges. — Cette Société ayant consacré 250.000 fr. aux installations nouvelles a révisé son dernier exercice par un rapport insignifiant.

COUVERTURES

Laine et mi-laine. Stock important. L. André, 1, rue du Sentier, Paris.

SAGE-FEMME Ancienne élève Maternité de Paris, ex-infirmière hôpital, a fait des pensionnaires toutes époques. 11, rue Jean-Leclaire, Paris (17^e). Nord-Sud, Marcadet.

LECONS D'ANGLAIS à domicile par demoiselle anglaise réfugiée de Turquie Miss Bell, 3 bis, rue Clément-Marot, Paris.

Rhumatisants, Goutteux Vous voulez guérir aussi bien d'un rhumatisme que d'un accès de goutte ?

Un franc la boîte de 12 paquets

peu coûteux d'obtenir 12 litres d'eau minérale.

Un franc la boîte de 12 paquets

peu coûteux d'obtenir 12 litres d'eau minérale.

Un franc la boîte de 12 paquets